



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FÉVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février, le Conseil Municipal de la Commune d'HÉRIC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOUTARD, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 21 février 2023

PRÉSENTS : JP JOUTARD, I CHARTIER, D JULIENNE, C ROBERT, M PITAUD, C MICHEL, P DESCAMPS, JA BIDET, C IMPARATO, S LEMAÎTRE, P PINEL, JN RAGOT, K COSSET, A BOUJU, E ROINÉ, E COURTOIS, N BOISSIÈRE, P GUYOT, M HOLOWAN, D ALLAIS, F FERRÉ, W BOUDAUD, O PLOQUIN, E CHINCHOLE

PROCURATIONS : K BOMBRAY à M PITAUD, F PINEL à P GUYOT, P COUBARD à E COURTOIS, B LEFORT à JP JOUTARD

ABSENT EXCUSÉ : L MÉNORET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : P GUYOT

Monsieur le Maire salue la présence des 2 correspondants de presse : Stéphane MAZERETTE pour Ouest-France et Stéphanie FOURAGE pour Presse Océan.

Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2022 :

En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

1/ FINANCES

1.1- Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Denis JULIENNE, adjoint délégué aux Finances, présente le Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 (ROB) ci-annexé.

Section de fonctionnement :

Didier ALLAIS fait remarquer que l'assurance dommage ouvrage n'est pas obligatoire pour les collectivités et demande quel est l'intérêt pour des bâtiments terminés et réceptionnés ; le risque est moindre aujourd'hui. Monsieur le Maire propose d'examiner le sujet, tout en conservant l'enveloppe budgétaire.

Charges de personnel : Denis JULIENNE souligne que des postes restent à pourvoir : deuxième policier municipal, responsable des projets patrimoniaux...

Il explique que l'emprunt de la résidence des Frênes est intégré à partir de 2023, ce qui vient diminuer la capacité d'autofinancement (CAF) nette.

Denis JULIENNE explique que la commune aurait pu choisir de diminuer le taux d'imposition sur la taxe foncière, compte-tenu de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 7,1% en 2023, mais compte-tenu du risque fort de perte d'environ 500 000 € en 2029 au titre de la dotation bourg-centre, la commission Finances a proposé un maintien des taux d'imposition en 2023.

Denis JULIENNE présente l'évolution des dépenses et recettes par habitant sur la période entre 2012 et 2022 : la population progresse de 20%, les charges de 20% mais les dotations n'augmentent que de 8% (soit une baisse en euros constants), avec une inflation de 14% sur la période.

Partie 1 : le cadre de l'élaboration du budget 2023

Section d'investissement :

Didier ALLAIS sollicite rapidement une discussion sur les investissements 2023 et 2024, avant le vote du budget primitif 2023. Monsieur le Maire rappelle que les chiffrages des projets ont été établis, présentés et discutés en commissions et groupes de travail : abords de l'école Jean Monnet (groupe de travail), caméras de vidéoprotection (commission Patrimoine), sécurisation des village (commission Patrimoine). Beaucoup d'études sont à lancer en 2023 pour des réalisations en 2024 et 2025.

Denis JULIENNE souligne que le nombre d'années de désendettement reste inférieur à 5 années. Il précise que la situation financière commence à être compliquée quand le nombre d'années atteint 7 à 8 années.

Wilfrid BOUDAUD demande quel est le seuil critique de la CAF nette. Isabelle CHARTIER précise que réglementairement, la CAF nette ne peut être négative ; la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement doit couvrir le remboursement de la dette en capital.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2023.

1.2- Tarifs du cimetière

Isabelle CHARTIER, adjointe déléguée au cadre de vie, explique qu'un groupe de travail a été créé, en mai 2022, au sein de la commission Espaces Verts pour travailler sur le règlement intérieur du cimetière et l'installation de cavurnes. Le groupe de travail propose de revoir les tarifs et les durées des concessions en les limitant à 15 et 30 ans. En effet, il est difficile de conserver un contact avec la famille avec les concessions de 50 ans. C'est pourquoi il est proposé de favoriser les concessions de 15 ans, renouvelables sans limite de durée. Pour le columbarium, les concessions sont déjà de 15 et 30 ans. Le tarif proposé pour les cavurnes est à prix coûtant.

Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

Durée	Tarifs 2023 en vigueur			Tarifs proposés		
	15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans
Concessions (caveau + monument en plus)		197,56 €	334,93 €	150,00 €	350,00 €	
Columbarium (mise à disposition)	266,24 €	465,04 €		260,00 €	550,00 €	
Cavurne				325,00 €	700,00 €	
Plaque jardin du souvenir				40,00 €		

Lors de sa réunion du 31 janvier 2023, la commission Finances a émis un avis favorable sur les tarifs proposés.

Il est rappelé que jusqu'à présent, le produit des concessions est encaissé pour 1/3 sur le budget du CCAS et pour 2/3 sur le budget de la commune, ce qui implique une double écriture comptable pour chaque encaissement d'un montant relativement modeste. Ce reversement d'une quote-part au CCAS n'est plus obligatoire depuis 2000. C'est pourquoi, dans un souci de simplification, il est proposé que le produit des concessions soit dorénavant entièrement imputé sur le budget de la commune.

Monsieur le Maire précise que le CCAS a perçu en 2022 environ 900 € (et la commune environ 1 800 €) au titre des concessions, sur un budget de plus de 25 000 €, soit une somme non essentielle pour le CCAS. Florence FERRÉ demande si le budget du CCAS sera abondé d'autant, elle estime qu'il serait dommage que le CCAS soit privé de cette somme.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 26 voix Pour et 2 Abstentions** (F FERRÉ, W. BOUDAUD),

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 31/01/2023,

1. **FIXE** comme suit les tarifs relatifs au cimetière :

Durée	15 ans	30 ans
Concessions (caveau + monument en plus)	150,00 €	350,00 €
Columbarium (mise à disposition)	260,00 €	550,00 €
Cavurne	325,00 €	700,00 €
Plaque jardin du souvenir	40,00 €	

2. **PRÉCISE** que ces produits des concessions seront affectés intégralement au budget principal de la commune ;
3. **PRÉCISE** que ces tarifs seront revalorisés en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac, sur les douze derniers mois, conformément aux dispositions de la délibération n°2020-103 du 07 décembre 2020 ;
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2/ SÉCURITÉ

2.1 Candidature de la commune pour l'implantation d'une brigade de gendarmerie :

Monsieur le Maire explique que la loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (LOPMI) prévoit l'implantation de 200 nouvelles brigades territoriales de gendarmerie en zone rurale ou périurbaine, d'ici 2027. Ces 200 brigades seront :

- soit des **brigades fixes**, correspondant à des brigades territoriales classiques
- soit des **brigades mobiles**, constituées d'effectifs ayant vocation à prolonger et renforcer l'action de la gendarmerie sur un territoire donné, en assurant un accueil régulier dans un ou des tiers-lieux pouvant héberger d'autres services publics et/ou en assurant une présence et un accueil temporaires depuis un véhicule adapté.

Monsieur le Maire fait part de la candidature déposée pour l'accueil d'une brigade fixe à Héric. Deux sites, propriétés de la commune, sont proposés pour la construction d'une brigade et de 10 logements :

1. détachement d'une parcelle sur le terrain du Centre Technique Municipal, à proximité immédiate de la RN 137 ;
2. sur le site d'AGRISERVICE, au sein de l'agglomération.

Il est également proposé l'accueil d'une brigade mobile au sein de la nouvelle mairie.

Monsieur le Maire explique que le calendrier pour déposer la candidature de la commune était très serré : il a reçu un cahier des charges de la part du sous-préfet le 31 janvier, après plusieurs demandes, un groupe de gendarmes s'est déplacé le 2 février pour aider à constituer le dossier, qui était à déposer le 3 février. Il s'agit d'une candidature de principe, les dossiers sont instruits par la Préfecture puis sont remontés au 15 février au ministère de l'Intérieur.

Monsieur le Maire fait part des arguments à la candidature de la commune :

- la population de la commune dépasse les 6 500 habitants, d'où le besoin d'une présence plus importante de la gendarmerie sur le territoire. Sur la brigade de gendarmerie de Nort-sur-Erdre, Héric est la 2^e commune en nombre d'interventions (notamment sur la zone d'activités de l'Erette) ;
- la commune est un carrefour routier important, entre la RN 137 et els routes départementales qui traversent Héric
- Héric est un bourg-centre, qui exerce une attractivité sur une partie des communes environnantes : Notre-Dame-des-Landes, Casson, Saint-Émilien-de-Blain, Saffré, La Chevallerais : leurs habitants viennent chercher des services et des commerces à Héric.

Monsieur le Maire souligne qu'il était important de se positionner dans les délais impartis mais il souhaite soumettre le sujet à l'avis du Conseil Municipal. Mireille HOLOWAN fait remarquer qu'Héric n'est pas la seule à se positionner. Monsieur le Maire répond que 8 communes sont candidates en Loire-Atlantique dont Grandchamp-des-Fontaines.

Monsieur le Maire demande une position de principe du Conseil Municipal afin d'envoyer un signal positif. Wilfrid BOUDAUD estime que la proximité de la RN 137 est un point positif.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, APPROUVE le principe de la candidature de la Commune d'Héric à l'accueil d'une nouvelle gendarmerie ;

3/ CONSEIL MUNICIPAL

3.1 Tableau des indemnités 2022 des élus

Monsieur le Maire présente en application de l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un tableau présentant les indemnités brutes versées en euros du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 aux conseillers municipaux :

Nom et prénom du conseiller		Indemnités perçues au titre du mandat de conseiller municipal			Indemnités perçues au titre de représentant de la commune dans un syndicat mixte ou pôle métropolitain	Indemnités perçues au titre de représentant de la commune au sein d'une SEM ou d'une SPL
		Indemnités de fonction perçues	Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour, ...)	Avantages en nature (véhicule, logement, ...)	Indemnités de fonction perçues	Indemnités de fonction perçues
ALLAIS	Didier	617,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BIDET	Jean-Alain	667,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BOISSIERE	Nicolas	2 289,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BOMBRAÏ	Karine	7 318,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BOUDAUD	Wilfrid	617,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
BOUJU	Agnès	2 289,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHARTIER	Isabelle	10 067,76 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CHINCHOLE	Eric	617,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COSSET	Karen	617,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COUBART	Pascal	617,34 €	154,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COURTOIS	Emmanuelle	617,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DESCAMPS	Patrick	3 994,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FERRÉ	Florence	617,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
GUYOT	Paola	971,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
HLOWAN	Mireille	617,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
IMPARATO	Christophe	2 289,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
JOUTARD	Jean-Pierre	18 530,40 €	580,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
JULIENNE	Denis	7 318,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LEFORT	Blandine	617,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
LEMAÎTRE	Sabrina	2 289,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MENORET	Ludovic	617,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
MICHEL	Claudine	7 318,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PINEL	Frédérique	2 289,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PINEL	Patrice	617,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PITAUD	Moïse	7 318,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
PLOQUIN	Olivier	617,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RAGOT	Jean-Noël	617,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ROBERT	Corinne	7 318,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ROINÉ	Élise	617,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

4/ CULTURE

4.1 Médiathèque – modification du règlement intérieur de la carte unique

Claudine MICHEL, adjointe déléguée à la culture, rappelle que lors de sa séance du 8 juillet 2019, le Conseil Municipal a approuvé le règlement de fonctionnement du réseau des médiathèques de la CCEG.

Lors de sa réunion du 5 janvier 2023, la Conférence des Maires a validé le nouveau règlement de la carte unique et les règles de fonctionnement du réseau des bibliothèques & médiathèques d'Erdre et Gesvres.

Pour entrer en application, ce nouveau règlement doit être approuvé par les 11 Conseils Municipaux des communes concernées (toutes les communes de la CCEG à l'exception de Nort-sur-Erdre).

Les modifications portent sur :

- Ajout du prêt de jeux vidéo, à la demande de Treillières
- Possibilité de **s'inscrire et de renouveler son inscription dans la bibliothèque de son choix** parmi les 11 bibliothèques adhérentes à la carte unique
- **Proposition d'inscription gratuite pour les habitants hors carte unique (Nort-sur-Erdre) et hors territoire.**

- Possibilité d'emprunter jusqu'à 18 documents simultanément (au lieu de 15)
- retirer les spécificités réglementaires du règlement commun

Monsieur le Maire précise que la conférence des Maires a émis un avis (ce n'est pas une approbation) et que chaque Conseil Municipal doit se déterminer.

Florence FERRÉ estime que le fait que les habitants de Nort-sur-Erdre et des habitants extérieurs à la CCEG viennent à Héric gratuitement pose souci. Elle trouve dommage que Nort-sur-Erdre profite de l'accès aux logiciels des médiathèques.

Monsieur le Maire regrette l'absence de réciprocité. L'objectif est de permettre à tous un accès aux médiathèques de la CCEG, conformément à la préconisation de l'Unesco de rendre les bibliothèques gratuites pour tous, à l'instar des médiathèques de Nantes et des environs. Selon le Maire de Nort-sur-Erdre, les autres communes de la CCEG ne font pas partie du même bassin de vie.

Wilfrid BOUDAUD demande s'il existe des marges de manœuvre pour négocier. Monsieur le Maire explique que lors de la conférence des Maires, il s'est abstenu pour les motifs évoqués, même si ce processus est globalement vertueux.

Florence FERRÉ rappelle l'existence de dispositifs particuliers de prêt de la médiathèque avec les écoles, l'accueil de loisirs... Faut-il accepter la demande d'enseignants d'autres communes d'emprunter des documents à la médiathèque d'Héric ?

Emmanuelle COURTOIS constate qu'il y a beaucoup de points d'interrogation et de réticences, elle estime qu'il faudrait ajourner ce point en l'attente des réponses.

Mireille HOLOWAN rappelle que la CCEG avait décidé que seules certaines communes pouvaient se doter d'une médiathèque.

Monsieur le Maire précise qu'à la page 3 de la convention sont évoqués les tarifs propres à chaque commune : le droit semble laissé ouvert à des conventions entre la médiathèque et les partenaires de son choix.

Afin de ne pas entraver la bonne marche des institutions et l'orientation vertueuse donnée, Monsieur le Maire propose de voter favorablement, tout en regrettant l'absence de réciprocité. Florence FERRÉ et Mireille HOLOWAN souhaitent s'abstenir. Florence FERRÉ précise qu'en cas d'abstention, cela ne bloquera rien car cela fonctionne déjà ainsi actuellement. Patrice PINEL estime qu'en cas d'abstention, on vote contre la volonté de travailler ensemble.

Claudine MICHEL précise que l'extension de la gratuité aux habitants hors CCEG permettrait plus de liberté aux habitants en limite de territoire.

Emmanuelle COURTOIS propose de s'abstenir en expliquant que c'est en opposition au fait que Nort-sur-Erdre ne participe pas au système de la carte unique.

Denis JULIENNE souligne les investissements importants de la CCEG sur la commune de Nort-sur-Erdre depuis de nombreuses années.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, **par 7 voix Pour (C MICHEL, D. JULIENNE, M PITAUD, K BOMBRAY, P DESCAMPS, C IMPARATO, P PINEL) et 21 voix Abstentions, ÉMET** un avis favorable sur le nouveau règlement de la carte unique et les règles de fonctionnement du réseau des bibliothèques & médiathèques d'Erdre et Gesvres.

L'ensemble du Conseil Municipal regrette l'absence de réciprocité de la part de la commune de Nort-Sur-Erdre dans le fonctionnement du réseau des médiathèques de la CCEG.

5/ INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

5.1 Solidarité - Analyse des Besoins Sociaux – compte-rendu des travaux : présentation par Corinne ROBERT, adjointe déléguée à la solidarité

ATELIERS ABS - MAI 2022

18 professionnels
10 institutions représentées

2 ateliers

3h de réunion

Un temps de restitution des données clés issues du rapport social

Des propositions

Mme Philippe de XPANG

Logement	Rôle et Visibilité du CCAS
Participants	
CCAS Habitat (Thierry Chevallier/Responsable du Service Habitat)	EDS Nort sur Erdre (Cécile Cazauboussois-Secrétaire médico-social EDS)
EDS Nort sur Erdre (Justine Mahé/Assistante Sociale)	CLIC (Séverine Houel/Directrice)
Les Eaux Vives (Léa Wigneau/Cheffe de Service)	CAF Nantes - pôle Famille (Ludovic Ledue/Responsable pôle)
Le Foyer de la Perrière (Jacky Mallet/Directeur; Didier Jolivet et Colette Thébaud administrateurs)	CAF Blain (Hathail & Moriceau-CEFS)
Atlantique Habitations (Myriam Ploiseau-Directrice d'Agence)	Espace France Services de Nort sur Erdre (Cindy Gastineau/Travailleur Social)
CAF Blain (Patricia Métyer/CEFS)	Mairie Héric (Agnès Berge-DGS)
Mairie Héric (Moïse Pitaud/Adjoint au Patrimoine communal)	
Animateurs	
Maire et Président du CCAS (Jean Pierre Joutard)	Adjointe aux Affaires Sociales - Vice Présidente du CCAS (Corinne Robert)
Service Urbanisme Héric (Séverine Letoup)	Responsable CCAS (Christina Migo)
XPANG (Volaine Philippe)	

Les axes de travail proposés à la commune

<p>Priorité 1</p> <p>HABITAT SENIORS / INTERMEDIAIRE</p> <p>Développer des logements spécifiques à partir des besoins exprimés par les séniors</p>	<p>Priorité 2</p> <p>ACCES A LA PROPRIETE / COÛT DU FONCIER</p> <p>Mettre en place le Bail Réel Solidaire (BRS) Renouveler projet PSLA Préempter des terrains</p>
<p>Priorité 3</p> <p>RENOVATION ENERGETIQUE</p> <p>Relayer régulièrement les informations sur les dispositifs intercommunaux (SERENHA)</p>	<p>Priorité 4</p> <p>LOCATIF SOCIAL ET PRIVE</p> <p>Recenser les logements vacants Créer davantage de logements sociaux</p>

Propositions Atelier Logement

Les axes de travail proposés à la commune / au CCAS

<p>Priorité 1</p> <p>ALLER VERS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueillir les nouveaux arrivants ; refaire un point avec eux au bout de 5 ans - Mettre en place des référents de secteur / de hameaux 	<p>Priorité 2</p> <p>S'APPUYER SUR LE RESEAU PARTENARIAL EXISTANT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler en réseau avec les partenaires institutionnels et associatifs du territoire
<p>Priorité 3</p> <p>COMMUNIQUER AUTREMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un slogan au CCAS - Tenir un stand CCAS au Forum des associations - Prévoir systématiquement des informations des partenaires dans le magazine communal 	<p>Priorité 4</p> <p>METTRE EN PLACE DES TEMPS FORTS D'INFORMATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alternier entre temps fort d'Informations Aînés / Familles - Proposer des ateliers thématiques avec des partenaires

Propositions Atelier Rôle et visibilité du CCAS

Corinne ROBERT rappelle la mise en place d'ateliers numériques, pris en charge par le CCAS, pour lutter contre la fracture numérique.

Le repas des Aînés aura lieu samedi 11 mars.

5.2 Patrimoine :

Abords de l'école Jean Monnet

Monsieur le Maire rappelle les 2 objectifs du projet :

1 – améliorer la sécurité quel que soit le mode de mobilité (à pied, en vélo, en car scolaire, en voiture)

2 – ramener de la nature : environ 20 arbres de haute tige vont être plantés et 50% de la surface sera désimperméabilisée.

La consultation des entreprises est en cours de préparation avec pour objectifs une fin de réalisation à l'automne 2023.

Le coût du projet s'élève à 500 000 € HT.

Seuls les élèves élémentaires rentreront rue de la Forêt.

Selon Wilfrid BRAUD, un des cars scolaires arrive plus tard le soir, d'où le besoin simultané de 2 places de car.

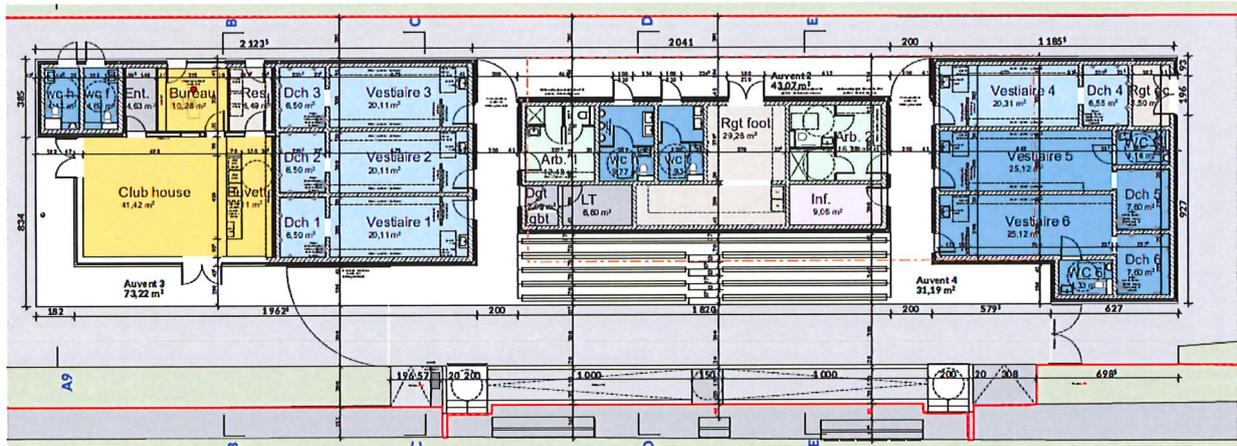
Il est nécessaire de faire changer les comportements et que les habitants marchent ! La réalisation de places supplémentaires de stationnement ne permettra pas de sécuriser els piétons et les vélos.

Olivier PLOQUIN pose la question de la simultanéité des aménagements avec l'opération de lotissement de l'autre côté de la rue de la Forêt. Le nombre de places est suffisant conformément au PLUI.



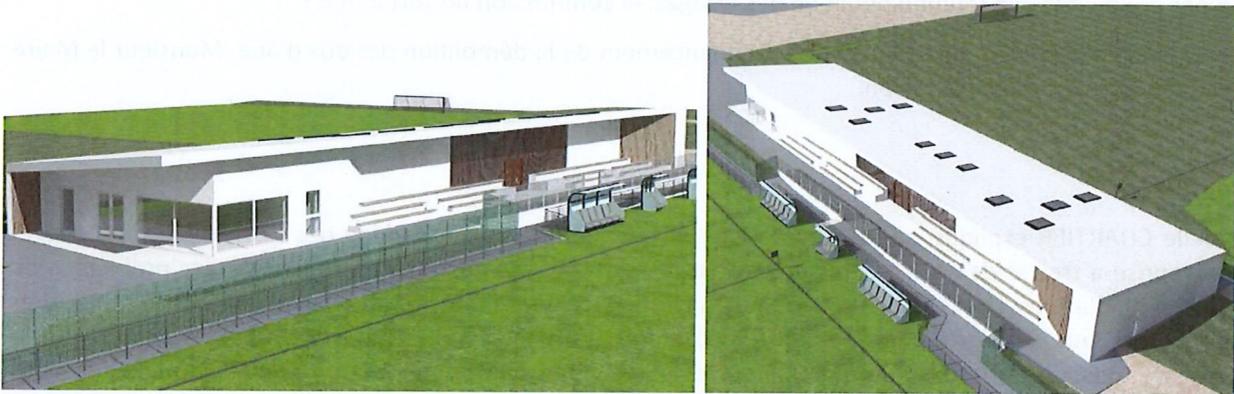
Vestiaires foot :

Patrick DESCAMPS présente le projet qui comprend 6 vestiaires foot, dans un bâtiment de 366 m², avec des gradins couverts de 150 places.



Le projet a été présenté au club de foot et sera présenté en commission Sport de manière plus détaillée.

Un examen est en cours sur la faisabilité d'installer des panneaux photovoltaïques en toiture.



Monsieur le Maire précisé qu'il s'agit seulement de la première esquisse ; en cas d'envoie des prix, l'ambition du projet pourrait être revue à la baisse.

Wilfrid BOUDAUD demande si des aménagements sont prévus pour le tir à l'arc, qui est la parent pauvre du complexe des Frenouelles. Monsieur le Maire répond que le maître d'œuvre n'incite pas à déplacer un mobil home là-bas, le raccordement aux différents réseaux coûterait cher. Il n'est pas prévu aujourd'hui de faire bouger le tir à l'arc.

Vidéo-protection :

Patrick DESCAMPS explique que 6 offres ont été reçues et ont été analysées et classées par le maître d'œuvre, sur la base de 40% pour le prix et 60% sur la valeur technique de l'offre. Des négociations sont en cours auprès des 3 offres les mieux disantes. Un démarrage des travaux est espéré en mars / avril 2023.

Didier ALLAIS fait remarquer que ce dossier n'a pas été présenté en commission pour débat. Il a posé des questions sur l'utilité de certaines choses. Il demande quelle est la volonté politique, où veut-on aller ? Le projet positionnerait la commune d'Héric comme la deuxième commune de France la mieux équipée par habitant !

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'un point succinct, le sujet sera abordé à la prochaine Commission Patrimoine. Patrick DESCAMPS précise que le nombre de caméras a été diminué d'un tiers suite à la remarque de Didier ALLAIS.

Sécurisation des villages :

Moïse PITAUD rappelle qu'une chicane test a été mise en place à la Tondrie La Vallée. Il en a été conclu qu'il fallait laisser un passage d'une largeur de 3,50 m et buser les fossés de chaque côté pour les vélos. C'est à partir de ces constants que les travaux de sécurisation des villages vont commencer.

Les dos d'âne vont être enlevés au Doux, à La Croix Erraud et à La Bosse des Landes. Le système de chicanes va être mis en place dans un premier temps au Doux, puis entre La Pindière et Le Roty Chapelle, et à La Bosse des Landes. Un petit plateau sera installé rue des Landes au début de la zone à 50 km/h.

Les travaux continueront dans le village de La Tondrie, sur l'axe Saint-Émilien-de-Blain, aux entrées de villages. Un busage est prévu au carrefour pour faciliter les manœuvres des cars et engins agricoles. Des marquages au sol ainsi que la pose de panneaux de signalisation sont prévus.

Les aménagements s'enchaîneront sur les autres villages avec le même système à La Servantière, Le Champoivre et La Chesnaie Laquais. Pour La Verdinière, il faudra attendre le résultat de la concertation avec le Département.

Les travaux – hors La Verdinière – devraient être terminés d'ici fin 2023, pour un montant estimé de 120 000 €.

Florence FERRÉ trouve dommage de ne pas avoir de présentation des plans d'aménagement. La commission n'a pas été invitée à la réunion publique des villages, la commission ne sert à rien !

Emmanuelle COURTOIS pose la question du financement de la démolition des dos d'âne. Monsieur le Maire répond que cela est en discussion.

Ombrières :

Isabelle CHARTIER explique que les fondations ont commencé sur le parking des Bruyères et du collège. L'entreprise a trouvé des réseaux d'eau et d'assainissement non connus et a rencontré des problèmes de livraison de platines. La commune a demandé à l'entreprise de reboucher les trous en urgence pour libérer les parkings ; un courrier en recommandé a été adressé à l'entreprise et à la SEM du SYDELA quant à la mauvaise maîtrise de la conduite de chantier et la nécessité d'une intervention rapide pour sécuriser les usagers.

L'installation des ombrières va sans doute être décalée à l'été (plutôt qu'aux vacances de printemps).

5.3 Enfance / jeunesse : élection du Conseil Municipal Jeunes :

Monsieur le Maire fait part de l'élection de 15 nouveaux élus au Conseil Municipal des Jeunes :

<u>École Jean Monnet</u>	<u>École Marie Curie</u>	<u>École Saint-Joseph</u>	<u>Collège Marcelle Baron</u>
<p><u>CM1 :</u> BURGOS Sarah LEBASTARD Nolan</p> <p><u>CM2 :</u> BROCHETON Lylou FAUVEAU Paul</p>	<p><u>CM1 :</u> BOUEDO Elliott SALLÉ Alix</p> <p><u>CM2 :</u> GUÉRIN Manon MALNOE Nathan</p>	<p><u>CM1 :</u> CLAVIER Raphaël LE FLOCH Yuna</p> <p><u>CM2 :</u> BRUHAY SEGUINEAU Florine GENOIS Maëlys</p>	<p>CRAS Enora MACÉ Ilan THEBAUD Coline</p>

La première réunion est fixée au vendredi 10 mars à 18h30.

6/ COMMUNICATION DES DÉCISIONS DU MAIRE

- Décision du Maire n°2023-01 : location du logement au 5 rue de l'Église, dans le cadre d'un bail précaire, du 20 janvier 2023 au 19 janvier 2025, pour un loyer de 500 € hors charges
- Décision du Maire n°2023-02 : demande d'une subvention de 175 000 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 pour l'aménagement du secteur de l'église

DÉPENSES		DÉPENSES	
Désignation	Montant prévisionnel HT	Désignation	Montant HT
Chaussées - trottoirs - cheminements	649 450 €	DETR (35% x 500 000 €)	175 000 €
Aménagements paysagers	177 000 €	Conseil départemental - AMI Cœur de bourg - à solliciter	375 000 €
Assainissement eaux pluviales	87 200 €	Sous-total subventions =	550 000 €
Réseau EDF	28 500 €		
Mobilier et signalisation	105 000 €		
Eclairage	148 500 €	Solde à la charge de la commune	985 215 €
Aléa 20% (phase esquisse)	239 130 €		
Maîtrise d'œuvre 7%	100 435 €		
Total dépenses HT	1 535 215 €	Total recettes HT	1 535 215 €

- Décision du Maire n°2023-03 : demande d'une subvention de 175 000 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 pour l'aménagement des abords de l'école Jean Monnet

DÉPENSES		DÉPENSES	
Désignation	Montant prévisionnel HT	Désignation	Montant HT
Lot n°1 VRD	367 428 €	DETR (35% x 500 000 €)	175 000 €
Lot n°2 - Aménagements paysagers	144 253 €	Sous-total subventions =	175 000 €
sous-total travaux	511 681 €		
		Solde à la charge de la commune	371 521 €
Maîtrise d'œuvre	34 840 €		
Total dépenses HT	546 521 €	Total recettes HT	546 521 €

7/ QUESTIONS DIVERSES

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 27 mars 2023 pour le vote du Budget Primitif 2023.

Aide à l'Ukraine : Monsieur le Maire explique que l'Association des Maires de France (AMF) s'associe à la Protection Civile pour fournir des groupes électrogènes sous forme de dons à des collectivités ukrainiennes, pour un budget global d'environ 7 000 000 €. L'AMF a lancé un don auprès des collectivités.

Sans flécher de collectivité, Monsieur le Maire propose un vote de principe sur une aide qui pourrait être de 1 000 € par exemple. Si un tiers des communes françaises donnaient 1 000 €, tout le projet serait financé.

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ÉMET un avis favorable sur le principe de versement d'une somme de 1 000 € dans le cadre de l'opération lancée par l'AMF et la Protection Civile pour l'achat et la livraison de groupes électrogènes vers des villes ukrainiennes.

Éric CHINCHOLE demande où en est la numérotation des villages. Jean-Noël RAGOT répond que le secteur des Landes est fini, le prochain secteur est celui du sud-est. Il restera le secteur nord-est à réaliser mais il y a moins de villages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

Le Maire

Jean-Pierre JOUTARD



La secrétaire de séance

Paola GUYOT